

MOTION INTRODUITE PAR ECOLO :

INTRODUCTION D'UN SYSTEME DE CONSIGNE POUR LES CANETTES, LES GRANDES ET LES PETITES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que selon des études et des chiffres récents, les bouteilles en plastique et les canettes constituent actuellement environ 40% des déchets sauvages.

Considérant que l'abandon de bouteilles en plastique et de canettes est néfaste pour l'environnement et la biodiversité.

Considérant que le ramassage des déchets sauvages coûte cher à la collectivité et que le coût est estimé à 84 millions en Wallonie. Cela représenterait environ 30.000 tonnes des déchets sauvages par an, soit 8 kg par citoyen wallon ; que ces chiffres sont en augmentation constante.

Considérant les efforts que notre commune fournit dans la lutte contre les déchets sauvages par la mise en place de poubelles publiques, de panneaux de sensibilisation dans nos campagnes, de mesures coercitives et d'agents communaux dédiés spécifiquement au ramassage des dépôts sauvages ; que l'expérience nous apprend que ces mesures ne fournissent aucun résultat structurel. En effet, nous ne cessons de ramasser, pourtant les déchets reviennent toujours plus vite et plus nombreux.

Considérant qu'une action différente peut être menée dans la lutte contre les dépôts clandestins : l'introduction d'un système de consigne.

Considérant que les études indiquent que l'introduction d'un système de consigne diminue drastiquement la quantité de canettes et de bouteilles. Qu'en effet, sur la base des données disponibles, les études ont conclu que la diminution avoisinerait les 70 à 90%.

Considérant que le système de consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes a fait ses preuves dans 37 pays et régions où il est déjà d'application, touchant plus de 115 millions de personnes avec un taux de recyclage de plus de 90% des emballages de boissons.

Considérant qu'en Europe, de plus en plus de pays optent pour les systèmes de consigne ; l'Écosse et Malte ayant décidé en septembre d'introduire un tel système de consigne. En mars 2018, le gouvernement anglais a annoncé qu'il introduirait le système de consigne pour les canettes et les emballages de boissons en plastique et en verre.

Considérant qu'il s'agit d'une solution structurelle pour les déchets, un modèle circulaire durable pour la gestion des matières premières et en outre une solution juste pour les dépôts clandestins en prélevant les frais auprès du secteur des emballages, qui en a également récolté les bénéfices, au lieu de faire payer les citoyens et les autorités locales.

Considérant qu'en 2017, cinq sondages ont été menés par, entre autres, Test- Achats sur l'introduction d'un système de consigne ; qu'entre 60 et 80% des participants s'y montraient favorables.

Considérant la résolution approuvée par le Sénat le 24 novembre 2017 concernant la protection de la mer du Nord contre la pollution causée par les déchets marins, dont les micro-plastiques et les recommandations émises par le Sénat à ce sujet dont l'introduction sur toute la Belgique d'un système de consigne pour les emballages de boisson à usage unique.

Considérant que plus de 800 organisations, associations, autorités locales et entreprises flamandes (102 organisation et 174 villes et communes), wallonnes et néerlandaises (169 organisation et 350 communes) ont adhéré à l'organisation « De Statiegeldalliantie », et qu'en Wallonie 16 organisations et entreprises (comme le Domaine des Grottes de Han, IEW,..), 2 commune bruxelloise (Saint-Gilles, Jette) et 2 communes wallonnes (Comines-Warneton et Neufchâteau) ont rejoint l'initiative ces derniers mois.

Considérant que les partenaires de l'organisation Statiegeldalliantie demandent :

- Une solution structurelle contre la pollution des rues, des bords de route, des plages et des mers causée par les bouteilles en plastique et les cannettes ;
- Une solution juste pour les dépôts clandestins via la prise en charge des frais par le secteur des emballages au lieu de faire payer les citoyens et les autorités locales ;
- Un véritable modèle circulaire et durable pour la gestion des matières premières ;

Considérant que l'organisation Statiegeldalliantie demande aux gouvernements flamand, bruxellois et wallon d'introduire le système de consigne pour les cannettes ainsi que pour les petites et grandes bouteilles en plastique sur toute la Belgique.

Considérant qu'il y a aussi une demande en Région de Bruxelles-Capitale pour soutenir une initiative similaire à celle entreprise par l'association Statiegeldalliantie.

Considérant qu'une expérience pilote de retour des emballages contre une prime initiée par la Wallonie avec quelques communes n'a pas donné satisfaction, certaines communes préférant arrêter l'expérience ; que celle-ci ne peut être considérée comme une forme de consigne étant donné le nombre des conditions mises au retour des emballages ;

Considérant que la mise en place d'un système de consigne doit être appliquée à toute la Belgique, dans les trois régions et que le gouvernement fédéral jouera également un rôle via l'élaboration des normes de produits.

Le conseil communal du 11 mars 2019 décide ce qui suit :

1. La commune de Ciney demande à la Wallonie :
 - une solution structurelle contre la pollution des rues, des bords de route, des champs, des plages et des mers créée par les bouteilles en plastique et les cannettes ;
 - une solution juste pour les dépôts clandestins via la prise en charge des frais par le secteur des emballages au lieu de faire payer les citoyens et les autorités locales ;
 - un véritable modèle circulaire et durable pour la gestion des matières premières.
2. La commune de Ciney demande à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Région flamande, à la Région wallonne et au gouvernement fédéral d'introduire un système de consigne sur toute la Belgique pour les canettes ainsi que pour les petites et grandes bouteilles en plastique ;
3. Charge le Collège de transmettre la motion aux gouvernements bruxellois, wallon, flamand et fédéral.
4. Charge le Collège de confirmer son adhésion sur le formulaire repris sur <http://alliance-consigne.org>.